

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNAL
FOR THE FORMER YUGOSLAVIA
CHURCHILLPLEIN 1, P.O. Box 13888
2501 EW THE HAGUE, NETHERLANDS
TELEPHONE: 31 70 512-5000
FAX: 31 70 512-8637

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL
POUR L'EX-YOUGOSLAVIE
CHURCHILLPLEIN 1, B.P. 13888
2501 EW LA HAYE, PAYS-BAS
TÉLÉPHONE : 31 70 512 5000
TÉLÉCOPIE : 31 70 512-8637

Affaire n° IT-03-67-PT
Le Procureur c/ Vojislav Šešelj

Corrigendum

LE GREFFIER,

VU la décision du 8 avril 2004 (la « Décision ») relative aux mesures applicables aux droits dont Vojislav Šešelj bénéficie en matière de communication au quartier pénitentiaire des Nations Unies,

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée dans la Décision, rendant peu claire la période pour laquelle les mesures en question s'appliquent,

PAR CES MOTIFS,

DÉCIDE que, au dernier paragraphe de la Décision,

au lieu de

« pour une nouvelle période de trente (30) jours à compter du 10 mars 2004 [...] »,

il faut lire

« pour une nouvelle période de trente (30) jours à compter du 9 avril 2004 [...] ».

Le Greffier

/signé/

Hans Holthuis

[Sceau du Tribunal]

Le 13 avril 2004
La Haye (Pays-Bas)